Image not found or type unknown

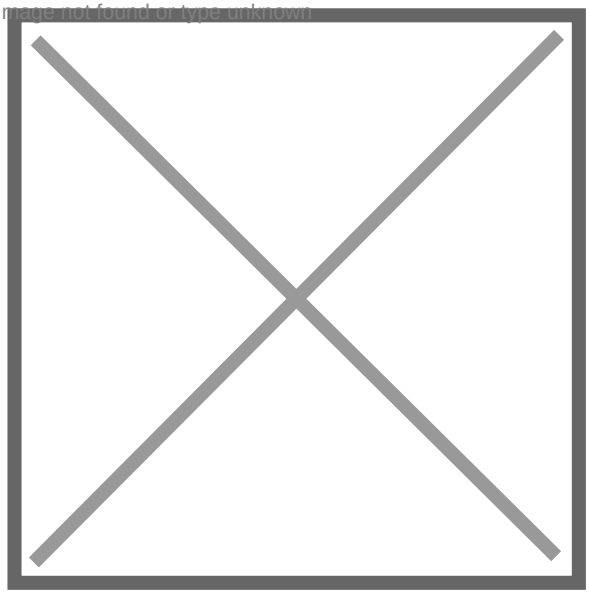

Accident auto et responsabilité civile

Par **baqera**, le **27/04/2010** à **11:53**

Bonjour,

Je suis étudiante et j'ai eu récemment un accident de voiture 100% non responsable.
Je suis sous contrat auto au tiers et j'ai également une assurance resposabilité civile via mon assurance habitation et d'étudiante.

J'ai réalisé un constat à l'amiable et contacté mon assurance.
Les réparations étant nombreuses, ma voiture étant vieille (97) malgré un faible kilométrage, elle doit partir à la casse avec une faible indemnisation ne me permettant pas de racheter une voiture.

Une amie ayant également eu un accident similaire est, quant à elle, passée par un avocat faisant jouer l'assurance responsabilité civile et s'est vu être indemnisé au vue de la gêne occasionnée ce qui lui a permis de se racheter un véhicule d'occasion.

En effet ma voiture me sert à faire des courses, rapporter des livres à la bibliothèque universitaire (fermée pendant le samedi et le dimanche d'où le besoin de ramener des livres chez moi), rendez vous médicaux et activités sportives.

Est ce que je peux également, en plus de mon assurance auto, faire marcher la responsabilité civile pour dédommagement de la gêne occasionnée ?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés